

Wancourt

BROCANTE du

Dimanche 19 septembre 2021

De 7 heures à 14 heures

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

COMMUNE : _____ TELEPHONE _____

MAIL : _____

N° DE CARTE D'IDENTITÉ : _____

OU N° DE PERMIS DE CONDUIRE : _____

DÉLIVRÉ LE : _____ PAR : _____

N° DE RC (Professionnel) : _____

MÉTRAGE DÉSIRÉ (1) : 3M 6M 9M Autre , précisez _____

(multiple de 3M) 3 euros les 3 mètres

DETAILS DES ARTICLES VENDUS : _____

VEHICULE UTILISE (1) :

Voiture seule Voiture plus remorque Fourgon

(1) Cocher la case correspondant à votre choix

Ci joint un chèque de ____ euros à l'ordre de : **Comité des fêtes de Wancourt**

Chèque n° _____ Banque _____

Aucun paiement en espèces ne sera accepté

Je soussigné Mme, Mr atteste sur l'honneur ma non-participation à plus de deux brocantes (y compris celle-ci) dans l'année.

SIGNATURE

RÈGLEMENT DE LA BROCANTE

ARTICLE 1

La manifestation se déroulera le DIMANCHE 19 septembre 2021 de 7 heures à 14 heures, rue d'Artois et d'Anjou.

Elle est organisée par le comité des fêtes qui a pour siège social :

Mairie de Wancourt 1, rue de Picardie, 62128 Wancourt.

ARTICLE 2

Pour participer à la manifestation, chaque personne devra se faire inscrire sur le registre tenu par l'organisateur en donnant tous les renseignements nécessaires relatifs à son identité et son domicile. Les commerçants devront, par ailleurs, indiquer leur numéro d'inscription au registre du commerce.

ARTICLE 3

Les revendeurs d'objets mobiliers professionnels participant à la manifestation sont tenus d'être en possession du récépissé de déclaration délivré par la préfecture ou la sous-préfecture dont dépend leur établissement et, s'ils sont ambulants, du registre imposé pour l'exercice de cette profession.

ARTICLE 4

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux, des douanes et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité et présenter les documents attestant de sa profession de revendeur d'objets mobiliers.

ARTICLE 5

Inscription en Mairie : Pour les Wancourtois : les 9 et 10 septembre de 17h à 19h

Pour les extérieurs : les 13 et 14 septembre de 17h à 19h ou par courrier accompagné du règlement par chèque uniquement

Tout bulletin incomplet et non réglé ne sera pas pris en considération.

ARTICLE 6

Port du masque obligatoire sur tout le parcours de la brocante.

Pour des raisons sanitaires les règles de distanciation devront être respectées et nous conseillons vivement l'usage régulier de gel hydro alcoolique (disponible sur le parcours et signalé par affichage)

ARTICLE 7

Avant de s'installer, tout brocanteur devra se présenter auprès des organisateurs, au carrefour de la Mairie, pour pointer son arrivée. L'accès aux emplacements et le déballage ne sera possible qu'après cette procédure et ce, à partir de 6h30, l'accès se fera uniquement par la Rue des Flandres.

Les participants ayant réservé, devront impérativement arriver **avant 8h**, sous peine de voir leur emplacement attribué à d'autres personnes.